



Rapport annuel 2020
SPES
Caisse de prévoyance du
Diocèse de Sion

- Bilan au 31 décembre 2020
- Compte d'exploitation de l'exercice 2020
- Annexe aux comptes annuels

Bilans comparés

Actif	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Liquidités	2'212'865	3'304'517
Titres	89'112'381	85'108'943
Cotisations de l'employeur à recevoir	269'456	195'000
Placements	91'594'702	88'608'460
Autres créances	95'405	156'859
Intérêts à recevoir	44'865	55'563
Actifs transitoires	279'820	72'608
Comptes de régularisation actif	420'090	285'030
Actifs provenant de contrats d'assurance	1'487'318	0
Actifs provenant de contrats d'assurance	1'487'318	0
Total de l'actif	93'502'110	88'893'490

Passif	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF
Prestations de libre passage et rentes	975'468	162'625
Engagements	975'468	162'625
Primes encaissées d'avance	176'595	43'397
Passifs transitoires	117'158	135'853
Comptes de régularisation passif	293'753	179'251
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	39'342'715	38'809'486
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	30'958'969	30'720'540
Passifs résultant de contrats d'assurance	1'487'318	0
Provisions techniques	1'781'000	2'166'000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	73'570'002	71'696'026
Réserve de fluctuation de valeur	15'422'000	13'357'627
Fonds libres au 01.01.	3'497'962	0
Excédent de produits / charges (-)	-257'075	3'497'962
Fonds libres au 31.12.	3'240'886	3'497'962
Total du passif	93'502'110	88'893'490

Pertes et profits comparés

	2020 CHF	2019 CHF
Cotisations des salariés	1'190'860	1'248'346
Cotisations des employeurs	1'639'822	1'719'039
Rachats	102'780	105'800
Subsides du fonds de garantie	89'436	76'803
Cotisations et apports	3'022'898	3'149'988
Apports de libre passage	1'611'408	3'138'465
Remb. versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	211'512	225'325
Prestations d'entrée	1'822'920	3'363'790
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	4'845'818	6'513'778
Rentes de vieillesse	-2'203'209	-2'088'697
Rentes d'invalidité	-333'645	-260'867
Prestations en capital à la retraite	-31'421	-247'248
Prestations réglementaires	-2'568'276	-2'596'812
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'445'197	-1'971'567
Prestations EPL	-150'000	0
Prestations de sortie	-2'595'197	-1'971'567
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-5'163'473	-4'568'379
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	224'881	-2'720'681
Dissolution (+) / constitution (-) de capitaux de prévoyance des rentiers	-189'491	1'076'805
Dissolution (+) / constitution (-) de provisions techniques	385'000	-1'146'000
Rémunération des capitaux d'épargne	-807'048	-794'605
Dissolution (+) / constitution (-) contrat d'assurance	-1'487'318	0
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-1'873'976	-3'584'481
Parts aux bénéficiaires des assurances	76'926	77'043
Prestations d'assurances	1'683'048	0
Produits de prestations d'assurance	1'759'973	77'043
Primes d'assurances	-279'299	-279'724
Contributions au Fonds de garantie	-12'506	-12'875
Charges d'assurance	-291'805	-292'599
Résultat net de l'activité d'assurance	-723'464	-1'854'637
Résultat net des liquidités	-95'253	-31'734
Résultat net des titres	3'540'926	11'476'941
Charges et produits d'intérêts	-2'218	-670
Frais de gestion de la fortune	-750'812	-682'987
Résultat net des placements	2'692'642	10'761'550
Produits divers	0	64
Autres frais et produits	0	64
Administration générale	-121'679	-123'715
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-33'014	-23'801
Autorités de surveillance	-7'187	-7'987
Frais d'administration	-161'880	-155'503
Excédent de charges (-) / produits (+) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur	1'807'298	8'751'474
Dissolution (+) / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-2'064'373	-5'253'512
Excédent de charges (-) / produits (+)	-257'075	3'497'962

Annexes

1. Base et organisation

1.1. Forme juridique, but et siège social

La SPES Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion est une institution de prévoyance professionnelle, de siège social à Sion, créée sous la forme d'une fondation, régie par les articles 52, 80 et suivants du Code Civil Suisse, par les canons 113-123 du Code de droit canonique, par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, par ses statuts et par ses dispositions réglementaires d'exécution.

Elle a pour but comme institution de prévoyance, de servir aux assurés des prestations de vieillesse, d'invalidité, de décès conformément au règlement et aux dispositions légales régissant la prévoyance professionnelle.

1.2. Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le numéro 304017 auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et du Fonds de Garantie LPP.

1.3. Acte de fondation et règlements

Acte de fondation du 11 décembre 1984

Statuts du 3 octobre 2001

Règlement de prévoyance du 5 novembre 2018 entré en vigueur au 1er janvier 2019

Règlement de placement adopté le 23 juin 2015 avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, Annexe I modifiée le 8 juin 2020, avec entrée en vigueur le 1er juillet 2020

Règlement sur les engagements de prévoyance du 31 décembre 2020

Règlement relatif à la liquidation partielle du 13 janvier 2014 approuvé par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, le 31 janvier 2014

Règlement de signature en vigueur au 1er janvier 2020, modifié le 19 octobre 2020

1.4. Organe de gestion / Droit à la signature

Les organes de la fondation sont le conseil de fondation, l'assemblée générale des assurés et des employeurs et l'organe de révision.

L'assemblée générale des assurés et des employeurs est convoquée chaque 4 ans. Elle prend connaissance du rapport annuel du conseil de fondation, de l'organe de révision ainsi que des comptes. La dernière assemblée a eu lieu le 9 octobre 2017.

Le conseil de fondation gère et contrôle l'administration de la fondation. Il se compose de 4 à 10 membres et est élu par l'Assemblée générale pour une durée de quatre ans.

La fortune de la fondation est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le conseil de fondation nomme et contrôle une commission de placements chargée d'élaborer la politique de placements en conformité aux dispositions légales.

Conseil de fondation

M. Charles Affentranger	Président	SC	Repr. employés
M. Stéphane Vergère	Vice-Président	SC	Repr. employeurs
M. Henri Roduit	Secrétaire	SC	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig	Membre	SC	Repr. employés
M. Raphael Kronig	Membre	SC	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Markus Werlen	Membre	SC	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	Membre	SC	Repr. employeurs

La fondation est engagée par la signature collective (SC) d'un membre avec le Président ou le Vice-Président.

Commission des placements

M. Henri Roduit	Responsable	Repr. employés
Mme Madeleine Kronig	Membre	Repr. employés
M. Olivier Roduit	Membre	Repr. employeurs
M. Gilbert Mudry	Membre	Repr. employeurs
M. Serge Darioli	Conseiller	Sans droit de vote
M. Josef Zurbriggen	Conseiller	Sans droit de vote

1.5. Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le contrôle des activités de la fondation est effectué par l'organe de révision qui vérifie chaque année la gestion, les comptes et les placements, et par un expert agréé en matière de prévoyance professionnelle qui détermine périodiquement si les dispositions réglementaires de nature actuarielle sont conformes aux prescriptions légales et si la fondation offre en tout temps la garantie qu'elle peut remplir ses engagements.

Gestion de la fondation	Groupe Mutuel, Martigny Alain Anthamatten Alain Pittet Mailys Maugen
Expert agréé en prévoyance professionnelle	Co-contractant : AON Suisse SA, Neuchâtel Expert-exécutant : Gilles Guenat Consultante : Nicole Rufener
Organe de révision	Inspection des finances du Canton du Valais, Sion Peter Schnyder, chef de service Christian Zermatten, responsable du mandat
Autorité de surveillance LPP	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse Occidentale
Autorité de surveillance canonique	Evêché de Sion Msgr Jean-Marie Lovey
Gestion de la fortune	Pleion SA**, Sion, M. Serge Darioli SZ Consulting**, Brig, M. Josef Zurbriggen UBS Switzerland AG*, Lausanne, M. Yvan Trotti
Questions juridiques	Me Roger Pannatier, Sion AON Suisse SA, Neuchâtel
Traductions	Charles Affentranger Tony Kenzelmann

* Organismes agréés par l'Autorité de surveillance des marchés financiers FINMA

** Organismes habilités à exercer l'activité de gestionnaire de fortune dans la prévoyance professionnelle LPP par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP)

1.6. Employeurs affiliés

Au 31 décembre 2020, 156 employeurs sont affiliés au Diocèse de Sion (156 en 2019).

2. Personnes assurées et rentiers

2.1. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

Membres actifs	31.12.2020	31.12.2019
Prêtres cotisants	92	95
Laïcs cotisants	163	163
Total	255	258

Evolution des membres actifs	31.12.2020	31.12.2019
Effectif au 01.01.	258	251
Entrées	17	18
Sorties	-20	-11
Total	255	258

Pensionnés différés	31.12.2020	31.12.2019
Prêtres pensionnés différés	2	2
Laïcs pensionnés différés	3	2
Total	5	4

Evolution des pensionnés différés	31.12.2020	31.12.2019
Effectif au 01.01.	4	7
Entrées	3	0
Sorties	-2	-3
Total	5	4

Bénéficiaires de rentes	31.12.2020	31.12.2019
Prêtres pensionnés	60	64
Laïcs pensionnés	18	16
Invalides	8	6
Enfants d'invalides	5	4
Total	91	90

Evolution des bénéficiaires de rentes	31.12.2020	31.12.2019
Effectif au 01.01.	90	90
Entrées - pensionnés	3	6
Entrées - invalides	2	0
Entrées - enfants d'invalides	1	0
Décès	-5	-6
Total	91	90

Total de l'effectif de la fondation	351	352
--	------------	------------

3. Nature de l'application du but

3.1. Plan de prévoyance

Les plans de prévoyance sont définis en primauté des cotisations et se fondent sur le règlement de prévoyance du 5 novembre 2018 entré en vigueur le 01.01.2019.

Le montant annuel de la rente de retraite au jour de la retraite réglementaire est calculé en pourcent de l'avoir de vieillesse accumulé à cette date; le taux applicable figure en annexe du règlement.

Le salaire de base servant au calcul du salaire assuré correspond au dernier salaire annuel déterminant pour l'AVS.

Les prestations de décès et d'invalidité sont fonction du salaire assuré et du plan de prévoyance au moment de la survenance d'un cas de sinistre. Les prestations sont servies conformément au règlement de prévoyance.

3.2. Financement, méthodes de financement

La fondation compte un type de plan de prévoyance :

La prime d'épargne est de 7.37% du salaire assuré pour la part de l'employé et de 9.93% du salaire assuré pour la part de l'employeur, soit 17.30% au total. La prime de risque est fixée à 2.5% du salaire assuré, soit 0.96% pour la part de l'employé et 1.54% pour la part de l'employeur.

3.3. Autres informations sur l'activité de prévoyance

Au 1er janvier 2020, les rentes servies au bénéficiaires de rente n'ont pas été adaptées.

4. Principe d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1. Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués dès le 1er janvier 2005.

4.2.1. Titres

L'évaluation des titres est faite aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres".

4.2.2. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les bénéfices et pertes sur cours sont comptabilisés dans la rubrique "Résultat net des titres". Le cours de clôture des monnaies étrangères utilisé au 31.12 est celui indiqué par la Banque Cantonale du Valais.

4.2.3. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan, selon des principes reconnus.

4.2.4. Autres actifs et passifs

La comptabilisation des autres actifs et passifs est faite aux valeurs nominales.

4.3. Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

En 2020, la fondation n'est pas concernée par le point 4.3 de l'annexe aux comptes.

5. Couverture des risques/règles techniques/degré de couverture

5.1. Nature de la couverture des risques, réassurances

La SPES, Caisse de prévoyance du Diocèse de Sion, est une fondation autonome de type primauté de cotisations. La fondation a conclu un contrat de réassurance congruente pour la couverture des risques de décès et d'invalidité auprès de Axa Winterthur, dès le 01.01.2017.

5.2. Evolution et rémunération des capitaux d'épargne des assurés actifs

	2020	2019
Capitaux d'épargne au 01.01.	38'809'486	35'369'433
Cotisations d'épargne	2'473'271	2'592'146
Apports de libre-passage	1'611'408	3'138'465
Remboursements divorce	0	225'325
Remboursement encouragement à la propriété du logement	211'512	0
Rachats reçus	102'780	105'800
Prestations de libre-passage en cas de sortie	-2'445'197	-1'971'567
Indemnités capital de vieillesse	-31'421	-212'232
Versements anticipés encouragement à la propriété du logement	-150'000	0
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	-963'281	0
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	-1'033'953	-1'157'256
Rémunération des capitaux d'épargne	758'110	719'372
	39'342'715	38'809'486

Les transferts internes de libre-passage entre les employeurs (paroisses) assurés auprès de la SPES figurent à la fois dans les apports de libre-passage et dans les prestations de libre-passage en cas de sortie pour Fr. 1'030'075.05 en 2020 (Fr. 1'642'322.60 en 2019).

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est fixé par le conseil de fondation compte tenu de la situation financière de la fondation. Pour l'exercice concerné, le taux est de 2% (exercice précédent 2%) sur la totalité de l'avoir des assurés.

5.3. Evolution et rémunération des capitaux des pensionnés différés et des bénéficiaires de rentes

	2020	2019
Capitaux d'épargne au 01.01.	30'720'540	31'722'113
Transfert capitaux épargne pour pensionnés différés	963'281	0
Transfert capitaux épargne pour bénéficiaires de rentes	1'033'953	1'157'256
Indemnités capital de vieillesse	0	-35'015
Libération cotisations d'épargne	116'125	85'814
Rémunération des capitaux d'épargne	48'939	75'233
Constitution (+) - dissolution (-) de capitaux de couverture	-1'923'867	-2'284'860
	30'958'969	30'720'540

5.4. Evolution des provisions techniques

	2020	2019
Provision pour adaptation des bases techniques	619'000	461'000
Provision pour retraite	1'162'000	285'000
Provision pour événements spéciaux	0	1'420'000
	1'781'000	2'166'000

Les provisions techniques sont calculées par l'expert en prévoyance professionnelle, conformément au règlement sur les engagements de prévoyance, et sont constituées pour garantir les risques de vieillesse, décès et invalidité.

La provision pour adaptation des bases techniques est destinée à prendre en compte l'accroissement de l'espérance de vie. Au 31.12.2020, elle correspond à 2% du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision pour retraite est destinée à financer le coût engendré par l'application de taux de conversion favorables. Elle est déterminée en admettant que les hommes de 55 ans et plus et les femmes de 54 ans et plus, à la date du bouclage, partent à la retraite en touchant l'intégralité des prestations de retraite sous forme de rentes.

La provision pour événements spéciaux est destinée à financer la baisse du taux d'intérêt technique de 2% à 1.75%. Elle est dissoute au 31.12.2020 suite à la baisse du taux d'intérêt techniques réalisée à cette date.

5.5. Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les capitaux de prévoyance de 2 assurés reconnus invalides en 2020 seront couverts par le contrat d'assurance. Le réassureur s'étant prononcé en 2021 sur ces 2 cas, il est normal de considérer que ce nouvel engagement de la fondation sera couvert par le réassureur. Le montant comptabilisé dans les passifs de contrats d'assurance s'élève à Fr. 1'487'318.-. Ce même montant est donc porté à l'actif du bilan sous la rubrique "Actif provenant de contrat d'assurance".

5.6 Total des avoirs de vieillesse LPP

	31.12.2020	31.12.2019
Avoir de vieillesse LPP (comptes-témoins)	16'262'691	16'196'955
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

5.7. Résultat de la dernière expertise actuarielle

En date du 21 août 2018, AON Suisse SA a réalisé une expertise sur la base des comptes au 31.12.2017 qui indique selon l'article 52e LPP qu'à cette date :

- la Caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales;
- les bases techniques et le taux d'intérêt technique sont appropriés;
- les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont adéquates.

Dans sa séance du 19 octobre 2020, le conseil de fondation a décidé de demander à AON Suisse SA d'effectuer une expertise technique sur la base des comptes au 31.12.2020.

La détermination des capitaux de prévoyance et des provisions techniques pour l'établissement du bilan au 31.12.2020 a été effectuée le 28 avril 2021 par AON Suisse SA à Neuchâtel.

5.8. Bases techniques

	2020	2019
Bases techniques	LPP2015	LPP2015
Taux technique pour invalidité et décès	1.75%	2.00%
Taux technique pour vieillesse	1.75%	2.00%

5.8 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs	93'502'110	88'893'490
Engagements	-975'468	-162'625
Compte de régularisation des passifs	-293'753	-179'251
Fortune disponible au 31.12.	92'232'888	88'551'614
Engagements	73'570'002	71'696'026
Degré de couverture	125.37%	123.51%

6. Placements

6.1. Organisation des placements, règlement de placement

La commission de placement peut confier la gestion de tout ou partie de la fortune à un ou plusieurs gestionnaires de fortune externes. Un contrat de gestion écrit, qui contient des exigences et des objectifs définis, est conclu avec chaque gérant.

L'administration de la fortune se fait conformément aux dispositions légales relatives à la prévoyance professionnelle et édictées par l'OPP2 et par le règlement de placement.

6.2. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	2020	2019
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	13'357'627	8'104'115
Dissolution (-) / constitution (+)	2'064'373	5'253'512
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	15'422'000	13'357'627
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	15'422'000	13'357'627
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeur	0	0
Placements (aux valeurs effectives)	91'594'702	88'608'460
Réserve de fluctuation de valeur comptabilisée en % des placements	16.84%	15.07%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeur en % des placements	16.84%	15.07%

Le montant de la réserve est déterminé, pour chaque catégorie de placement, à partir de la volatilité historique des valeurs de marché, en l'occurrence la volatilité moyenne de l'ensemble des fondations de placement prise dans la comparaison de la CAF (Conférence des administrateurs des fondations de placements).

Pour tenir compte des normes comptables RPC 26 et couvrir à plus de 95% les risques de fluctuation annuelle, 2 écarts types sans corrélation sont pris en compte.

6.3. Respect des limites de placement selon l'OPP2 et stratégie de placement

Les limites de placements selon les articles 54 à 57 de l'OPP2 ont été respectées. Les limites de la stratégie fixées dans le règlement de placement sont respectées en 2020.

6.4. Répartition des placements

Conformément aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26, les actifs de la fondation sont évalués à la valeur de marché.

Répartition des placements de la fondation en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Disponible pour placements et liquidités	2'212'865	3'304'517
Obligations suisses en francs suisses	5'017'912	5'753'652
Obligations étrangères en francs suisses	8'222'609	12'223'810
Obligations étrangères en devises	10'987'079	10'460'105
Actions suisses	18'158'476	17'704'322
Actions étrangères	14'371'013	13'595'008
Placements alternatifs	10'316'133	5'382'824
Placements immobiliers	22'039'159	19'989'222
Placements chez les employeurs	269'456	195'000
	91'594'702	88'608'460

Répartition des placements de la fondation en %	31.12.2020	31.12.2019
Disponible pour placements et liquidités	2.42%	3.73%
Obligations suisses en francs suisses	5.48%	6.49%
Obligations étrangères en francs suisses	8.98%	13.80%
Obligations étrangères en devises	12.00%	11.80%
Actions suisses	19.82%	19.98%
Actions étrangères	15.69%	15.34%
Placements alternatifs	11.26%	6.07%
Placements immobiliers	24.06%	22.56%
Placements chez les employeurs	0.29%	0.22%
	100.00%	100.00%

6.5. Dépôts en portefeuille

Répartition des dépôts	2020	2019
Banque Cantonale du Valais	67'134'396	63'559'605
UBS SA	21'977'985	21'549'338
Dépôts	89'112'381	85'108'943

6.6. Explications du résultat net des placements

6.6.1. Résultat net des liquidités

	2020	2019
Intérêts et différences de change	-95'253	-31'734
Résultat net des liquidités	-95'253	-31'734

6.6.2. Résultat net des titres

	2020	2019
Produit d'intérêts des obligations	253'410	173'277
Dividendes des actions	410'845	400'881
Revenus des fonds de placements	478'632	502'079
Pertes et bénéfices de cours et de change réalisés	321'949	666'662
Pertes et bénéfices de cours et de change non réalisés	2'076'090	9'734'042
Résultat net des titres	3'540'926	11'476'941

6.6.3. Intérêts divers

	2020	2019
Intérêts comptes de gestion	-2'218	-670
Intérêts divers	-2'218	-670

6.7. Frais de gestion de la fortune

6.7.1 Somme des indicateurs de la fortune

1er niveau - institution

	2020	2019
Frais de gestion	189'168	197'502
Droits de garde	139'879	116'252
Total frais TER	329'047	313'754
Courtages sur transactions	31'537	28'757
Total frais TTC	31'537	28'757
Impôts à la source non récupérables	5'334	9'565
Total autres frais	5'334	9'565
Total des frais de placements - 1er niveau	365'917	352'075

2ème niveau - placements collectifs

Dans le but de renforcer les exigences relatives à la transparence des coûts dans la gestion de la fortune, la directive du 23 avril 2013 de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) demande de faire apparaître les frais inhérents aux placements collectifs (2ème niveau) qui sont déduits du rendement de leur fortune.

Le produit des différentes catégories de placements de la fortune doit être augmenté en conséquence. La position "résultat net des placements" n'en est ainsi pas affectée. Ce produit est comptabilisé au point 6.6.2. sous "bénéfices et pertes de cours non réalisés".

	2020	2019
TER sur les fonds de placements en obligations	127'597	137'462
TER sur les fonds de placements en actions	52'120	53'421
TER sur les fonds de placements en immobiliers	131'108	112'947
TER sur les fonds de placements mixtes	18'407	18'417
TER sur les matières premières	12'213	8'663
TER sur les autres placements alternatifs	43'450	0
Total des frais de placements - 2ème niveau	384'895	330'912

Frais de gestion de la fortune comptabilisés (placements transparents)

	2020	2019
Frais de placements 1er niveau	365'917	352'075
Frais de placements 2ème niveau	384'895	330'912
Total des frais de placements transparents	750'812	682'987

6.7.2 Pourcentage des frais de gestion de la fortune

	2020	2019
Placements transparents	91'574'041	88'608'460
Placements non transparents selon l'art. 48a al. 3 OPP2	20'661	0
Total des placements à la valeur du marché	91'594'702	88'608'460
Frais de gestion de fortune comptabilisés	750'812	682'987
En % des placements transparents	0.82%	0.77%

Produits	ISIN	Fournisseurs	Quantité	Valeur du marché au 31.12.2020
FDP ZKB ETF Silver		18313597 BCVs	300	20'661
				20'661

6.7.3 Taux de transparence

Taux de transparence en matière de frais

	2020	2019
Placements transparents	91'574'041	88'608'460
Placements non transparents	20'661	0
Total des placements à la valeur du marché	91'594'702	88'608'460
Taux de transparence	99.98%	100.00%

6.8 Performance des placements

	2020	2019
Résultat net des placements	2'692'642	10'761'550
Performance des placements	3.06%	13.93%

La performance des placements est calculée selon la méthode TWR.

6.9 Exercice des droits de votes des actionnaires

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) est entrée en vigueur le 1er janvier 2014. En vertu de l'ORAb, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse.

La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Il exerce le droit de vote pour les actions de sociétés suisses détenues directement, ou indirectement si la possibilité existe, conformément à l'article 22 de l'ORAb. La fondation vote en principe dans le sens du conseil d'administration, sauf pour l'élection du conseil d'administration et son président, des membres du comité de rémunération et du représentant indépendant, des rémunérations totales du conseil d'administration, de la direction et du conseil consultatif, des modifications des dispositions statutaires concernant le thème des rémunérations, des fusions, scissions et transformation.

Le rapport annuel sur les votes effectués durant l'exercice est disponible auprès du gérant de la fondation. Un mandat a été confié à la Fondation Ethos.

7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1. Compte de régularisation actif

	31.12.2020	31.12.2019
Impôt anticipé	95'630	157'021
Compte-courant réassureur	-225	-161
Intérêts à recevoir	44'865	55'563
Fonds de garantie LPP	83'391	71'641
Réassurance	195'730	0
Divers	700	967
	420'090	285'030

7.2. Compte de régularisation passif

	31.12.2020	31.12.2019
Cotisations de l'employeur reçues d'avance	176'595	43'397
Honoraires gestion - facture partielle	9'720	9'720
Honoraires gestion - facture finale	69'871	70'936
Aon Suisse SA - note d'honoraires	14'450	12'439
Autorité de surveillance	458	457
Cotisations au Fonds de garantie	12'529	12'915
Ethos - service des assemblées générales	0	6'893
Honoraires révision - Inspection des finances	10'000	20'000
Divers	129	2'494
	293'753	179'251

7.3. Frais administratifs

La Fondation n'a pas de frais de marketing, publicité et courtage.

8. Demandes de l'autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance a pris position sur le règlement de signature et sur le règlement d'indemnités, en date du 31 juillet 2020. Ce courrier a fait l'objet d'une réponse détaillée le 13 août 2020.

9. Autres informations relatives à la situation financière

La fondation n'est concernée par aucune information découlant du point IX de la Swiss Gaap RPC 26.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement significatif postérieur à la date du bilan ne justifie une mention dans l'annexe aux comptes.

Respect des limites de placements selon l'OPP2

	31.12.2020		31.12.2019		Limites par catégorie 55 OPP2	Stratégie	Stratégie min-max
	CHF	%	CHF	%			
Disponible pour placements	2'212'865	2.37	3'304'517	3.72		2.50	0-15
Liquidités	2'212'865	2.37	3'304'517	3.72			
Disponible pour placements	2'212'865	2.37	3'304'517	3.72			
Obligations en CHF	13'240'521	14.16	17'977'462	20.22		37.50	15-65
Placements directs	1'390'980	1.49	2'144'410	2.41			
Placements collectifs	3'626'932	3.88	3'609'242	4.06			
Total obligations suisses en CHF	5'017'912	5.37	5'753'652	6.47			
Placements directs	537'750	0.58	637'098	0.72			
Placements collectifs	7'684'859	8.22	11'586'712	13.03			
Total obligations étrangères en CHF	8'222'609	8.79	12'223'810	13.75			
Obligations étrangères en devises	10'987'079	11.75	10'460'105	11.77		10.00	5-15
Placements directs	1'475'406	1.58	2'309'542	2.60			
Placements collectifs	9'511'672	10.17	8'150'564	9.17			
Total obligations étrangères en devises	10'987'079	11.75	10'460'105	11.77			
Actions suisses	18'158'476	19.42	17'704'322	19.92		15.00	5-25
Placements directs	8'895'806	9.51	9'003'510	10.13			
Placements collectifs	9'262'671	9.91	8'700'813	9.79			
Total actions suisses	18'158'476	19.42	17'704'322	19.92			
Actions étrangères	14'371'013	15.37	13'595'008	15.29		12.50	5-20
Placements collectifs	4'816'465	5.15	4'349'375	4.89			
Total actions étrangères en CHF	4'816'465	5.15	4'349'375	4.89			
Placements directs	2'843'269	3.04	2'514'331	2.83			
Placements collectifs	6'711'279	7.18	6'731'302	7.57			
Total actions étrangères en devises	9'554'548	10.22	9'245'633	10.40			
Immobiliers	22'039'159	23.57	19'989'222	22.49			
Placements collectifs	20'543'255	21.97	18'298'355	20.58			
Total placements immobiliers suisses	20'543'255	21.97	18'298'355	20.58		17.50	10-25
Placements collectifs	1'495'904	1.60	1'690'867	1.90			
Total placements immobiliers étrangers	1'495'904	1.60	1'690'867	1.90		2.50	0-5
Placements alternatifs	10'316'133	11.03	5'382'824	6.06			
Matières premières en CHF	3'550'993	3.80	2'751'226	3.09			
Matières premières en ME	405'857	0.43	359'882	0.40			
Total matières premières	3'956'850	4.23	3'111'108	3.50		2.50	0-5
Placements collectifs alternatifs en CHF	4'082'564	4.37	0	0.00			
Placements collectifs mixtes	2'276'719	2.43	2'271'716	2.56			
Total des autres placements alternatifs	6'359'284	6.80	2'271'716	2.56		0.00	0-20
Comptes de régularisation actif, placements chez les employeurs, actifs provenant de contrats d'assurance	2'176'863	2.33	480'030	0.54			
Total du bilan	93'502'110	100.00	88'893'490	100.00		100.00	
Total placements en actions	32'529'489	34.79	31'299'330	35.21	50.00		
Total placements immobiliers	22'039'159	23.57	19'989'222	22.49	30.00		
Total placements alternatifs	10'316'133	11.03	5'382'824	6.06	15.00		
Total placements en devises	23'028'813	24.63	21'213'849	23.86	30.00		